

teur, je crois avoir démontré que l'honorable député n'a pas le droit de se poser en défenseur de la moralité électorale. Quand on habite comme lui une maison de verre, on a tort de jeter des pierres à ses voisins.

Seulement, comme le comité des privilèges et élections me semble beaucoup trop nombreux pour s'occuper de la présente affaire, je propose comme amendement, que tous les mots, dans la dite motion, entre le mot "accusations" et le mot "s'enquière" soient effacés, et remplacés par les suivants : "il soit nommé par la Chambre un comité de neuf membres."

M. CAUCHON—L'hon. député de Charlevoix a bien changé de ton depuis l'autre jour. Alors il s'est montré arrogant, provocateur et magnifique d'audace, et aujourd'hui il est doux comme un agneau. Il prétend n'avoir aucune mauvaise intention à mon égard, et si je n'avais pas nié ses accusations ou si je m'étais traîné à ses genoux pour lui demander grâce, il n'aurait pas fait sa motion.

La position que j'ai prise l'autre jour est la même que celle que je prends aujourd'hui. L'honorable monsieur aura toute la chance de prouver ses accusations que je nie encore formellement.

L'honorable député de Charlevoix aurait dû être le dernier homme à porter les accusations qu'il a proférées contre moi, quand cet honorable monsieur envoyait les employés publics, avec de l'argent, de comité en comité, pour y faire de la corruption aux élections d'une manière systématique. L'honorable monsieur peut rire mais il rit jaune, et du mauvais côté de sa figure.

Je me rappelle avoir vu l'honorable député aller d'un comité à un autre, solliciter les suffrages des électeurs, et lorsque arrivé enfin dans son propre comité, (Dorchester) il a vu écrit sur les murs de la première maison "*mané, tacel, pharès, c'est-à-dire ton règne est fini,*" l'honorable député a passé la nuit dans le comité, il en repartit le lendemain, il s'est depuis renfermé chez lui pendant trois ans, ne faisant sa promenade journalière que le soir afin de ne pas voir le public qu'il avait honte de rencontrer.

Les hommes qui sont allés à Charlevoix n'étaient pas des hommes de police,

mais des citoyens parfaitement indépendants, ils ne sont pas mêlés de l'élection et n'ont nullement gêné la liberté des électeurs, mais M. Tremblay avait demandé protection, parce que ses jours étaient en danger, et je crois qu'en effet ils l'étaient. Il était notoire que l'honorable député de Charlevoix avait une bande d'homme organisés qui se rendaient, en voiture, d'une assemblée à une autre, pour empêcher les amis de M. Tremblay d'y parler; et ces derniers furent avertis de ne pas aller aux portes d'église sous peine d'être maltraités par les voyous de l'honorable député qui, après un si long éloignement des affaires aurait mieux fait de ne pas sortir de son obscurité.

Je n'ai rien fait à Charlevoix dont j'aie à rougir. Je n'ai rien fait en violation à la loi, et je n'ai empêché personne de parler ou d'approcher des bureaux de votation comme l'honorable député de Charlevoix a fait faire par les bandes de bullies, qu'il avait, sous sa direction. Au contraire, j'ai dit aux gens de ne pas violer la loi, et de ne pas empêcher les personnes de parler ou de voter, et je n'ai aucunement gêné la liberté des électeurs. Il est possible qu'un officier de la douane de Québec, ait été dans le comité, mais tous les maîtres de poste et officiers du gouvernement dans ce comité ont travaillé, autant que possible, contre le gouvernement, qui ne leur a néanmoins pas reproché leur conduite.

Si les gens qui sont allés à Charlevoix n'ont rien fait contre la liberté électorale, il n'y avait ni crime, ni mal à leur présence dans le comité. L'honorable député finira par s'apercevoir qu'il s'est trompé dans ses assertions.

M. CARON—Je regrette que cette discussion ait donné lieu à des personnalités. L'honorable député de Charlevoix en présentant sa motion, s'est exprimé de manière à ne pas blesser même le président du Conseil contre qui elle est dirigée. L'accusation porte que ce monsieur a organisé un corps d'hommes qui, dans la saison de la navigation appartiennent à la police, mais qui pendant l'hiver n'ont aucun droit d'agir comme hommes de police.

Le président du Conseil a choisi l'honorable député de Lévis pour défendre sa cause. Je ne voudrais pas dire que l'honorable représentant de Lévis soit